

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION
ET DE LA FAMILLE
LA CONSEILLERE D'ETAT
CHEFFE DU DEPARTEMENT

Révision totale de la Loi sur l'Université (LU)

Procédure de consultation. Formulaire réponse

Prière de renvoyer le présent document d'ici au 3 juin 2016 à Thierry.Clement@ne.ch

pLUNE= avant-projet de loi

Prise de position de : *Parti socialiste neuchâtelois*

1. Appréciations générales du projet

1.1 *De manière générale, le pLUNE répond-il aux besoins de l'Université et lui permet-il d'affronter les défis qui l'attendent dans le nouveau paysage des hautes écoles ?*

Oui Non Partiellement Sans avis

Remarques générales :

Mais cela dépendra des moyens mis à disposition de l'Université par les autorités politiques.

Renvoi au texte pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

1.2 *De manière générale, le pLUNE renforce-t-il l'autonomie de l'Université ?*

Oui Non Partiellement Sans avis

Remarques générales:

Il est essentiel de veiller à maintenir un lien constant entre l'Université et la Cité.
Une information annuelle de la commission de gestion du Grand Conseil est souhaitable.
Les liens avec le ou la cheffe du département sont essentiels afin qu'il ou elle soit régulièrement informé-e des projets de l'institution.

Renvoi au texte pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

1.3 *De manière générale, le pLUNE améliore-t-il la gouvernance de l'Université ?*

Oui Non Partiellement Sans avis

Remarques générales:

Cette amélioration dépendra de la définition des statuts. La mise sur pied de l'Assemblée de l'Université est à saluer, notamment par la représentativité élargie qu'elle introduit.

Renvoi au texte pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

2. Appréciations sur les modifications importantes du pLUNE

2.1 *La réorganisation des organes de l'Université*

Les modifications suivantes vous paraissent-elles positives ?

Institution d'un Conseil de l'Université externe à l'Université ?

Oui Non Sans avis

Institution de l'Assemblée de l'Université ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales:

-

Renvoi au texte pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

2.1.1 *Les compétences des différents organes de l'Université sont-elles clairement définies ?*

Oui Non Sans avis

Remarques générales:

Partiellement - Cela dépendra des statuts.

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

2.1.2 *La composition des organes de l'Université est-elle satisfaisante ?*

Conseil de l'Université :

Oui Non Sans avis

Assemblée de l'Université :

Oui Non Sans avis

Remarques générales:

Le Conseil d'Etat devra veiller à ce que la composition du Conseil de l'Université soit représentative de la Cité.

Concernant la représentation du PATB au sein de l'Assemblée de l'Université, celle-ci doit autant que possible assurer une représentation des diverses professions. Dans tous les cas, ne pas se limiter à une ou deux professions uniquement.

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

2.2 Titre VIII - Plan d'intentions – Objectifs stratégiques – Contrat de prestations

2.2.1 *Jugez-vous positivement les nouvelles règles relatives :*

À l'établissement des objectifs stratégiques ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales : Le passage plan d'intention- mandat d'objectifs –contrat de prestations regroupe beaucoup d'acteurs et peut donc être source de lenteur. Attention à bien canaliser les forces.

-

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

À la conclusion d'un contrat de prestation entre l'Université et le Conseil d'Etat ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales:

La pertinence de la temporalité (début de législature) est à souligner.

L'établissement des statuts doit impérativement respecter le calendrier fixé.

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

2.3 Titre IX - Financement de l'Université

2.3.1 *Jugez-vous positivement les nouvelles règles relatives :*

À l'enveloppe financière quadriennale ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales :

Au sein de l'Université, les moyens à disposition doivent prioritairement être alloués, voire réalloués, au développement de l'enseignement et de la recherche.

Le développement des partenariats avec les HES est salué, particulièrement en ce qui concerne les institutions de l'Arc jurassien.

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

Au fonds de compensation ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales:

-

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

Au fonds d'innovation ?

Oui Non Sans avis

Remarques générales :

La voie choisie concernant prévoyance.ne est plus favorable que la précédente solution présentée.

Renvoi au pLUNE	Remarques particulières/recommandations
-	-

3. Conclusions

Globalement, quel est le taux de satisfaction du pLUNE ?



Remarques finales:

De manière générale, le PSN salue le travail accompli. Il se réjouit notamment que les points d'achoppement principaux (financement et gouvernance) aient pu être résolus.

Il souhaite néanmoins attirer l'attention sur les points suivants :

- La mauvaise qualité formelle du projet de rapport – l'orthographe en particulier. Cela ne semble pas très sérieux alors que l'on traite de l'Université. Vous trouverez, en annexe au questionnaire, des remarques précises sur ce sujet (les coquilles y sont surlignées).
- Si la loi est importante, l'élaboration des statuts ne l'est pas moins. De ces derniers dépend encore beaucoup. Le PSN y restera attentif.
- Alors que le projet de bibliothèque cantonale n'a pas vu le jour, que la tendance à davantage d'économies pèse aussi sur la lecture publique, il semble essentiel pour le PSN que les bibliothèques de l'Université et les ouvrages, documents et bases de données qu'elles proposent restent accessibles aux Neuchâtelois-e-s. Il en va de l'accessibilité de toutes et tous à l'information.
- Le PSN s'étonne que les 5 millions d'économies liés au programme d'assainissement, qui n'ont pas encore été votés par le Grand Conseil, soient d'ores et déjà considérés comme acquis par le Conseil d'Etat.
- Les éléments liés au congé scientifique de 18 mois (art. 23 et 39) sont à préciser.
- Merci d'énumérer les critères qui permettront l'évaluation de l'enseignement (art. 42).
- Merci d'explicitier la tournure de phrase suivante : « Il appartient en conséquence aux deux parties contractantes **de prendre ou non en considération** la progression salariale prévisible lors de la négociation de l'enveloppe quadriennale. » (commentaires art. 81, haut de page 45).